



CONSEIL MUNICIPAL du lundi 05 juillet 2021

Compte rendu détaillé

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO (à partir du point 2) – M. J. RANQUE – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – M. P. SEDARD par Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH par Mme J. BREDAS – M. F. BOURDEAU par Mme LM. LODE-DEMAS – M. E. ALAMAMY par Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. C. YOUNBI NGAMO par M. Y. LERAY (jusqu'au point 1) – Mme C. VIVIAN par M. J. SAMINGO – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER.

Secrétaire de séance

Mme M. LAFFORGUE

La séance est ouverte à 19 heures 30.

M. le Maire

Mes chers collègues, il est bientôt 19 heures 30. Nous allons pouvoir débiter nos travaux. Je vous invite donc, pour y parvenir, à rejoindre vos places. Tout le monde a repris sa place. Merci à tous. Bonsoir.

Nous avons la dernière séance de notre Conseil Municipal avant les quelques semaines de repos estival, que je souhaite pour chacune et chacun d'entre vous et vos familles, les plus « rétablissantes » possibles. Nous avons tous, chacun à notre place, besoin et droit à un peu de quiétude.

Avant de passer à l'examen des sept points inscrits à notre ordre du jour, il nous faut vérifier que le *quorum* est atteint. Je passe le micro à notre Directrice générale adjointe pour procéder à l'appel.

Madame Véronique PARAIN, Directrice Générale Adjointe des Services, procède à l'appel.

M. le Maire

Merci. Le *quorum* est donc bien atteint.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. le Maire

Il nous faut procéder à l'approbation du compte rendu de notre précédente réunion qui était placée sous le secrétariat de Madame Savy. Tout le monde a eu le compte rendu. Il n'a pas appelé de remarque ou de question jusqu'à ce moment. Je vais donc le mettre aux voix. Qui est d'avis de l'approuver ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Vote :

POUR : 35

Le compte rendu de la séance du 14 juin 2021 est approuvé à l'unanimité

M. le Maire

L'ordre du tableau voudrait, si l'intéressée en est d'accord et si notre assemblée y consent, que ce soit aujourd'hui Madame Monique Lafforgue qui soit chargée du secrétariat de notre séance. N'y a-t-il pas de problème ? Il en est également ainsi décidé.

Madame Monique LAFFORGUE est élue secrétaire de séance.

DÉLÉGATION DU MAIRE – Article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation (liste ci-annexée).

M. le Maire

Nous avons, comme je l'ai rappelé, sept points inscrits à notre ordre du jour. Le premier point que nous rapporte Gilles Alapetite concerne la création et la désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) valant Commission de Concession.

DÉLIBÉRATION N° 1 – CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC VALANT COMMISSION DE CONCESSION

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Monsieur Gilles ALAPETITE, conseiller municipal délégué au sport de haut niveau et à l'ambition « Combs JO 2024 ».

Présentation :

Considérant que dès le 1^{er} janvier 2022, la commune sera compétente en matière d'installation et d'entretien des abris voyageurs en lieu et place de la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud, il est demandé au Conseil Municipal de désigner les membres de la Commission de Délégation de Service Public valant Commission de Concession.

Avis favorable unanime de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Avant le début de cette séance, j'ai été saisi – et les intéressés confirmeront si j'ai bien compris leur demande – d'une demande de modification de la liste des titulaires qui ferait que notre titulaire Paul Pelloux serait remplacé par notre collègue Anne Méjias. Est-ce bien de cela qu'il s'agit ? Si vous en étiez d'accord, et sauf si, bien sûr, vous souhaitiez que nous procédions à un vote à bulletin secret, ce que nous n'avons pas pris l'habitude de faire, surtout pour ce type d'instance, nous aurions donc comme titulaires Christian Ghis, Jean-Michel Guilbot, Claude Luttmann, Gilles Prilleux et Anne Méjias, et comme suppléants Gilles Alapetite, Dominique Vigneulle, Christiane Lafont, Laure Massé et Daniel Roussaux. Sommes-nous bien en phase ? N'y a-t-il pas de remarque particulière ? Je vais donc mettre aux voix.

Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé. Je vous en remercie.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal DÉSIGNE les membres de la Commission de Délégation de Service Public valant Commission de Concession comme suit :

Titulaires

**Christian GHIS
Jean-Michel GUILBOT
Claude LUTTMANN
Gilles PRILLEUX
Anne MÉJIAS**

→

Suppléants

**Gilles ALAPETITE
Dominique VIGNEULLE
Christiane LAFONT
Laure MASSÉ
Daniel ROUSSAUX**

M. le Maire

Le deuxième point que nous présente Madame Lisa-Marie Lodé-Demas concerne la présentation des lignes directrices de gestion de la commune ainsi que de son CCAS.

DÉLIBÉRATION N° 2 – PRÉSENTATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DE LA COMMUNE DE COMBS-LA-VILLE ET DU CCAS

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Madame Lisa-Marie LODE-DEMAS, adjointe au Maire en charge de l'accompagnement de la vie associative et du développement des dynamiques d'animation de la commune.

Présentation :

Considérant l'obligation pour chaque collectivité locale d'élaborer ses lignes directrices de gestion, constituant le document de référence pour la gestion des ressources humaines, définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation des lignes directrices de gestion de la commune de Combs-la-Ville et du CCAS.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Avant de donner la parole, bien sûr, à qui le souhaitera, je voulais insister sur deux points. Le premier, comme vient de le dire Madame Lodé-Demas, est que le principe de ces lignes directrices de gestion a été décidé par la loi il y a maintenant deux années, qu'il appartient à l'autorité territoriale, en l'occurrence le maire pour les communes et les présidents d'instance délibérante pour les communautés de communes ou d'agglomération, ou pour le centre de gestion. J'ai souhaité, au-delà de l'obligation légale, faire connaître ces lignes, parce qu'il me semblait tout à fait naturel qu'après leur présentation en Comité Technique au mois de juin dernier, elles puissent être connues de l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante.

Cela signifie – et c'est la deuxième remarque que je voulais faire – que notre projet de délibération aujourd'hui vise à prendre acte des lignes directrices de gestion qui ont fait l'objet de cette information au Conseil Municipal, et aucunement de les approuver, puisque par définition, elles relèvent de l'autorité territoriale, et non pas de l'assemblée communale. Je souhaitais le rappeler pour éclairer nos échanges, et de la même manière, pour aider à la bonne compréhension par les uns et par les autres de la portée de notre délibération. Ceci étant dit, bien évidemment, celles et ceux qui le souhaitent peuvent le faire. Madame Massé, vous avez la parole.

Mme Laure MASSÉ

Nous avons pris connaissance des grandes lignes des enjeux définis par ce mandat en lisant le contenu de cette délibération. Nous ne pouvons que constater le décalage une fois de plus entre ce qui est annoncé et la réalité. En effet, vous dites que l'évolution démographique et le vieillissement de la population, qui sont ceux de notre pays, constituent un enjeu. Nous ne pouvons que vous suivre. Ce constat est très bien expliqué par les démographes et il n'est pas contestable.

Vous inscrivez également dans cette délibération comme un enjeu majeur les attentes des jeunes générations. Nous en sommes ravis, mais nous aurions aimé voir cela dans la réalité comme une ligne directrice et prioritaire d'une politique publique, ambitieuse, et innovante. Depuis plus d'un an, nous ne cessons de dénoncer, dans le cadre des Conseils Municipaux et *via* les articles publiés sur « ensembleautrement.org » l'abandon des jeunes générations, un service Jeunesse réduit à peau de chagrin faute d'activités attractives et de budget, des aires de jeux si insuffisantes et pour la plupart en si mauvais état que nombre de Combs-la-Villais se rendent dans les aires de jeux des autres communes.

En ce qui concerne l'enjeu de « maîtriser les dépenses publiques », qui pourrait être contre ? Mais cela ne peut et ne doit pas se faire au détriment des services publics et du bon fonctionnement des services, et en particulier sur l'évolution de la masse salariale qui sera un sujet évoqué lors des troisième et quatrième délibérations. Toutefois, le rapport nous apprend plusieurs choses :

- une diminution progressive du nombre de permanents, en particulier pour les agents de catégorie C, et en particulier en animation et pour la filière technique ;
- une diminution du nombre de jours de formation depuis 2018 ;
- une diminution du nombre d'agents permanents à temps complet de 6 à 9 % entre 2018 et 2020, concernant en particulier la filière animation.

De plus, la part des heures complémentaires a augmenté, et la Covid a freiné cette évolution. C'est la même chose pour les heures supplémentaires.

Les accidents de travail sont en forte augmentation. Pourquoi ? Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ? Nous nous interrogeons sur l'organisation du temps de travail de 4,5 jours par semaine. Quel en serait l'intérêt ? Quelle est votre réflexion sur le télétravail ? Au sujet des arrêts maladie, qu'entendez-vous par « mener des actions ciblées pour diminuer le nombre de jours d'absence compressible » ? Enfin, pourriez-vous nous préciser ce que vous entendez par « établir une prospective pluriannuelle du chapitre 0.12 » ? Merci.

M. le Maire

Merci. Je ne répondrai bien évidemment pas à l'intégralité de ces questions, puisque ce sont des points de détail. La réponse est dans le texte, il suffit de le lire. En revanche, je rectifie une malencontreuse erreur d'analyse que vous avez effectuée sur la diminution du nombre de jours de formation depuis 2019. Il ne vous aura pas échappé – ceci a fait d'ailleurs l'objet d'un échange tout à fait ordinaire et positif au sein de notre Comité Technique, comme il est d'usage – que 2020 et 2021 auront été des années assez particulières au cours desquelles les actions de formation, notamment celles organisées par le CNFPT (Centre National Fonction Publique Territoriale), auront été diminuées de manière drastique, puisque pour bon nombre de ces formations, elles ont été purement et simplement supprimées. Mettre en avant 2020 et 2021 pour laisser apparaître ce qui est certainement en filigrane de votre appréciation que nous formons moins nos personnels depuis deux ans est une erreur que je préfère qualifier d'erreur involontaire. Je préfère également le dire ainsi. Je voulais donc le rectifier. Madame Méjias a demandé la parole.

Mme Laure MASSÉ

En fait, vous ne répondez pas. Vous ne répondez à rien.

M. le Maire

Madame, excusez-moi, mais vous refaites le monde à chacune des réunions. Vous posez les mêmes questions à chaque fois, vous formulez le même nombre d'appréciations qui n'appellent même pas de réponse, puisque ce sont des vérités que vous voulez nous imposer comme étant révélées. Nous savons bien que vous avez la vérité révélée. Écoutez, je n'ai pas de commentaire à faire par rapport à ces vérités révélées. C'est tout ! Vous ne m'embarquez pas dans cette diatribe permanente que vous voulez entretenir et qui ne convient pas à la sérénité des débats d'une assemblée comme la nôtre.

Applaudissements.

M. le Maire

Madame Méjias, vous avez la parole.

Mme Anne MÉJIAS

Mes chers collègues, concernant cette délibération, j'ai une première remarque. Nous avons été assez étonnés de voir que ne figurait pas en page 4, lors de l'annonce des enjeux et des transitions appréhendés pour ce mandat, la question de la santé au travail et des risques en matière d'accident du travail et de maladie professionnelle. Si nous avons bien lu ce rapport, nous nous sommes aperçus qu'effectivement, il y avait un problème un peu particulier concernant une augmentation des accidents du travail. Nous voudrions donc avoir des explications.

Je vais prendre une précaution. Je n'ai pas pu, pour des raisons de panne informatique, être signalée et être présente à la commission Finances où, je pense, ce document a été examiné. D'ailleurs, cela fera certainement l'objet d'une question lors d'un prochain Conseil Municipal, mais manifestement, je ne suis pas la seule à subir des pannes informatiques dues aux installations des armoires qui ont l'air d'être très accessibles, malheureusement, à Combs-la-Ville et peut-être aussi ailleurs dans

d'autres communes. Je suis désolée, je n'ai pas pu être présente, parce qu'ayant pris du retard dans mon travail, j'ai dû compenser. Je n'ai donc pas pu poser un certain nombre de questions.

Cependant, en lisant ce rapport, là où nous avons vraiment été étonnés, c'est de voir une absence de mention dans les premières orientations concernant la prévention en matière de santé et d'accident du travail. Cela nous interroge un peu. Nous avons constaté que la commune avait connu une augmentation des accidents du travail.

Par ailleurs, j'ai une deuxième question à vous poser concernant aussi, en page 31, si je me souviens bien, l'augmentation de l'intervention de la médecine du travail, puisque nous sommes passés de 20 052 euros en 2018 et 12 980 euros en 2019 à 51 506 euros. Nous voudrions avoir une explication sur cette augmentation. Merci.

M. le Maire

Dont acte des explications que vous nous avez données et que vous n'étiez nullement obligée de donner d'ailleurs sur les difficultés que vous avez eues à assister à la réunion de commission. Cela étant, cela a été dit, et j'en prends acte de manière positive.

Vous évoquez deux sujets. Concernant celui des accidents de travail, vous savez pertinemment que sont considérés comme accidents du travail toute une série d'accidents, à commencer par les accidents de trajet qui sont imputables, sur le plan de la réglementation, à la catégorie des accidents du travail, mais qui ne sont pas, en tant que tels, liés à l'exercice de l'activité professionnelle. Je tenais à vous le rappeler et à vous donner toute l'assurance sur le fait que notre personnel ne s'est pas trouvé en situation de difficulté à exercer son activité au niveau de la sécurité du poste de travail ayant conduit, ou risquant de conduire, à une aggravation du nombre d'accidents de travail. J'ajoute que le nombre d'accidents du travail est très faible sur la commune, et j'en suis très heureux, parce que moins il y en a, et mieux c'est pour notre personnel.

Cependant, les chiffres parlent non seulement du nombre, mais surtout de la durée des arrêts et de la durée des soins portés et non pas des rechutes, mais des réouvertures de droit lié aux accidents du travail. Tout ceci fait partie de l'ensemble de ce qui est comptabilisé et ne donne pas de manière absolument certaine une idée, soit de l'amélioration, soit de la stagnation, soit de l'aggravation. Soyez assurée que nous ne sommes pas à ce niveau dans une phase de difficulté.

En ce qui concerne l'augmentation du coût bien représenté pour la commune de la ligne médecine du travail, c'est tout simplement parce que nous avons été amenés, durant les années concernées, à passer par un autre organisme que le centre de gestion qui, jusqu'à une période récente, assurait la mise à disposition de la commune d'un médecin du travail. Cet organisme auquel nous avons fait appel est un organisme qui, bien évidemment, doit être rémunéré à concurrence de la mise à disposition du médecin du travail. Je dois dire que nous ne sommes pas la seule collectivité en Seine-et-Marne et en France, à avoir de plus en plus de difficulté à avoir régulièrement la présence, donc la participation, d'un médecin du travail non seulement à nos activités régulières, notamment au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité du travail, mais également pour l'ensemble des actes de suivi de nos personnels auxquels la médecine du travail doit procéder. C'est la raison de cette augmentation.

Monsieur Prilleux, vous aurez la parole quelques secondes, puisque Madame Massé a largement dépassé les trois minutes tout à l'heure.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie. Tout d'abord, je voudrais vous dire que nous n'avons eu que tardivement le rapport qui a été donné, qui est très complet. En effet, je l'ai découvert aujourd'hui même, en fin de journée,

puisqu'il n'a pas été envoyé en même temps que la totalité des délibérations. Nous allons travailler ce document, parce qu'il est intéressant.

Je suis heureux de savoir que vous avez répondu à une question parmi celles que nous (Laure Massé) avons posées et auxquelles vous n'avez pas voulu répondre. Il y avait d'autres questions, notamment sur le télétravail, puisque c'est une question importante aujourd'hui. Puisque c'est quand même une prospective 2021-2026, quelle va être la politique menée par la commune ? Vous avez parlé justement dans ce rapport de la réflexion que vous avez sur l'organisation du temps de travail sur 4,5 jours. C'est une question que Madame Laure Massé vous a posée.

M. le Maire

Je vous remercie de conclure le plus rapidement possible, s'il vous plaît.

M. Gilles PRILLEUX

Cette question est importante. Enfin, concernant les avancements de carrière, nous avons vu dans ce rapport qu'il y avait eu une forte diminution en 2020. Quelle sera la situation pour 2021, notamment pour les avancements de carrière ? Puisque nous sommes passés de 41 avancements en 2019 à 10 avancements en 2020. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci. Si je peux me permettre, Monsieur Prilleux, lorsque je m'adresse à vous, je vous regarde. Je connais une certaine gémellité avec Narcisse, mais ceci ne vous oblige pas à regarder la caméra lorsque vous vous exprimez, parce que c'est ce que vous avez tendance à faire, et je trouve cela un peu disgracieux. Permettez-moi de le dire, et je n'aurai pas à y revenir.

Sur la question que vous avez soulevée en tout premier lieu, qui est celle des délais de transmission des documents, vous êtes probablement le seul à ne pas les avoir reçus. Il y a une difficulté technique à laquelle nous avons veillé à mettre un terme. Je voudrais quand même rappeler quelque chose pour que ceux qui nous regardent le sachent bien. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes réunissent leur Conseil Municipal au moins quatre fois par an et que les convocations doivent être adressées trois jours francs avant ces dates. À Combs-la-Ville, c'est onze fois par an, un peu plus que quatre, et à Combs-la-Ville, c'est une convocation adressée dix jours, et non pas trois jours francs, avant la date de réunion pour permettre aux groupes, notamment les groupes minoritaires, de se voir le premier weekend avant la semaine des commissions, éventuellement de se voir à nouveau le weekend suivant les commissions, la veille du Conseil Municipal. Je ne crois pas que nous soyons particulièrement mauvais et que nous pratiquions un exercice de nature à faire dire qu'à Combs-la-Ville, un élu, surtout quand il est dans l'opposition, n'a pas les moyens de s'informer, d'analyser et de siéger. C'est la première chose que je voulais vous dire.

Vous avez évoqué le télétravail et ses perspectives. Vous n'ignorez pas que la crise sanitaire, dont, je l'espère, nous allons bientôt sortir, a été l'occasion pour de nombreux Français, donc pour de nombreux salariés des collectivités, et la nôtre n'y a pas échappé, de se livrer sous diverses formes, sous diverses formules selon les diverses étapes de cette crise sanitaire, à l'exercice du télétravail. Cela nous a conduits, bien évidemment, déjà dans un premier temps, et nous en avons délibéré ici, à aménager les conditions du télétravail par rapport à celles que nous avions prévues, si j'ai bonne mémoire début mars 2020, c'est-à-dire quelque temps à peine avant le début de la crise sanitaire. Elle nous conduit à réfléchir de plus en plus à des aménagements permettant au long cours, après que la crise sanitaire ait cessé, d'installer dans nos services, selon la capacité et le besoin qui s'en feront sentir, un télétravail beaucoup plus adapté à la fois à nos besoins, à nos capacités, aux besoins et aux capacités de nos agents. La référence au télétravail telle que vous l'avez soulignée est bien celle-là.

Pour conclure, je vous encourage effectivement à travailler ce document, dont vous avez dit qu'il était important et intéressant. Il est effectivement important. Ce ne sont pas 43 pages de bla-bla, mais 43 pages de véritables stratégies que j'ai souhaité vous faire connaître. D'autres, d'ailleurs, dans d'autres communes, n'auraient pas pris la peine, que j'ai prise aujourd'hui et que j'ai tenu à rappeler en début de séance, de vous donner la possibilité d'approfondir le sujet, de vous en pénétrer pour mieux connaître le fonctionnement d'une collectivité et la manière dont nous faisons évoluer nos moyens humains par rapport à nos capacités et à nos besoins.

Je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Des avis contraires ? Je compte deux avis contraires. Des abstentions ? Je compte cinq abstentions. Il y avait également un pouvoir de Monsieur Rouillier. Je vous remercie.

Vote :

POUR : 28

CONTRE : 2 (Mme A. MÉJIAS – M. P. PELLOUX)

ABSTENTIONS : 5 (Mme L. MASSÉ – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX)

Décision :

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation des lignes directrices de gestion de la commune de Combs-la-Ville et du CCAS.

M. le Maire

Le point suivant qui nous est présenté par John Samingo concerne la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

DÉLIBÉRATION N° 3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Monsieur John SAMINGO, adjoint au Maire en charge du développement de la proximité citoyenne et de l'animation du conseil de quartier ouest.

Présentation :

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs, suite à des mouvements de personnel au sein des services municipaux, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Avis favorable unanime de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Il y a effectivement dans cette délibération – je n'y reviens pas – un nombre important de décisions qui vont toutes dans le sens de l'intérêt de nos agents et de l'intérêt de notre commune.

Monsieur Prilleux.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je ne serai pas aussi dithyrambique que Monsieur Samingo, parce que je pense qu'il faut regarder cette délibération dans la globalité de ce que nous avons vu précédemment et ce qui s'est passé ces dernières années. Nous vous avons posé d'ailleurs à de multiples reprises des questions au sujet des effectifs et des catégories de personnels employés dans notre commune. Il semblerait que dans l'état actuel des effectifs du personnel, sur environ 540 agents, le nombre de contrats précaires est important. Ce sont de plus en plus de vacataires qui remplacent les titulaires de notre commune qui ont, soit quitté leur poste du fait d'un départ à la retraite classique, soit été remplacé du fait d'un poste vacant. La part des contractuels et des vacataires tournerait autour de 35 %.

Cette évolution est certes assez fréquente dans de nombreuses communes qui cherchent à réduire les frais de personnel ou à en limiter la croissance, mais dans notre commune, cela devient inquiétant pour la bonne marche de certains services. En effet, les postes proposés dans ce tableau des effectifs montrent une fois de plus que vous multipliez, comme vous le faites depuis de nombreuses années, les postes à temps partiel. C'est le cas pour 6 postes d'adjoint technique à 50 %. Dans le même temps, les heures complémentaires augmentent. Il faut se rappeler qu'en 2019, avant la crise du Covid, les heures complémentaires – et non les heures supplémentaires – étaient très nombreuses.

Cela démontre un besoin et un décalage entre le nombre de postes pourvus et le nombre de postes en attente de l'être. Cela montre aussi que les heures complémentaires sont un volant d'ajustement qui ne coûte effectivement pas cher à la commune, en particulier pour les heures complémentaires – je ne parle pas des heures supplémentaires, mais des heures complémentaires – qui fragilisent la situation sociale de nombreux agents qui en dépendent.

Dans ce tableau, 13 postes sur 19 sont des postes de contractuel ou de vacataire. Dans le rapport de présentation de cette délibération, vous nous dites réduire l'emploi précaire, certes. Nous notons, comme le fait Monsieur John Samingo, qu'il y a des stagiairisations. Nous ne pouvons que nous en réjouir. C'est la même chose pour les quelques postes à temps complet, mais ils ne sont cependant pas très nombreux par rapport au nombre de postes avec des contrats précaires. Il ne faut pas oublier que certains agents sont en poste depuis des années, qu'ils sont en attente d'une reconnaissance et d'une stabilisation de leur situation professionnelle en devenant stagiaires en vue d'une titularisation.

Ce qui nous préoccupe également à la lecture de ce document et à la lumière de ce qui se passe dans les services Jeunesse et Enfance, ce sont les départs en cascade des animateurs qui interviennent auprès de nos jeunes et de nos enfants dans les accueils de loisirs. La réorganisation des accueils de loisirs est là pour gérer la pénurie de places qui sont offertes aux familles du fait de la mise en vente du centre de loisirs du Chêne, la disparition et le regroupement des enfants dans trois centres seulement, le départ du personnel qui était présent depuis parfois plusieurs années. Il ne s'agit pas d'une réorganisation, mais d'un service qui semble être tout simplement supprimé.

Vous avez évoqué l'année dernière lors d'un précédent Conseil Municipal la possibilité de rénover le centre de loisirs Le Soleil. Où en est ce projet ?

Enfin, qu'est-ce qui explique que les postes pourvus à la Direction de l'action éducative sont tous des postes à temps partiel, 50 % pour la majorité, en particulier pour les 9 postes de contractuel et les 3 postes stagiairisés ? Je vous remercie.

M. le Maire

Merci. Je ne prendrai pas 3 minutes 53 pour vous répondre d'abord, parce qu'un certain nombre de vos affirmations doivent rester au stade d'affirmations gratuites. Donc, à ce titre, elles n'ont pas

besoin d'obtenir de réponse. Je voudrais tout simplement vous dire malgré tout que c'est une affirmation erronée – je ne vais pas plus loin, je le pourrais – qui consiste à dire que nous utilisons des vacataires pour remplacer les titulaires. C'est faux ! Cela ne repose sur rien. Comme beaucoup de vos affirmations à l'emporte-pièce, cela peut faire illusion. Vous vous trompez. Je préfère penser que c'est la jeunesse de votre mandat qui vous y conduit, plutôt que de penser que c'est volontairement que vous le faites.

En ce qui concerne les temps partiels, je veux vous dire qu'un certain nombre d'emplois à temps partiel le sont du fait de la collectivité qui, pour satisfaire à un besoin, n'a pas besoin d'un poste complet, donc recrute sur des postes malgré tout, soit de contractuel, soit de fonctionnaire à temps non complet, mais il y a également des temps partiels qui le sont à la demande des intéressés. Vous semblez l'oublier pour ne pas l'évoquer pour mieux abonder dans le sens de votre argumentaire. Vous faites erreur une fois de plus.

Les heures complémentaires ne mettent pas en difficulté les personnes qui les effectuent. C'est l'inverse. Les heures complémentaires sont effectivement effectuées par certains agents d'un service, qui effectuent des heures dans d'autres services pour justement compléter leur rémunération. Je dois dire d'ailleurs que l'an passé, pendant la crise sanitaire, le nombre d'agents de la commune qui ont accepté de faire des heures complémentaires dans d'autres services où nous avons besoin de renfort, alors que dans leur service, l'activité n'était pas à son maximum, est tout à fait important, et je tiens à les saluer.

Quant aux animateurs, vous êtes probablement mal informé, parce que peut-être ne connaissant pas de la bouche la plus autorisée la réalité de la situation de ces services. Mais il faudrait vous rappeler que les animateurs professionnels tout au long de leur vie ne sont pas la majorité des animateurs de nos centres de loisirs et qu'il y a, parmi les animateurs des centres de loisirs, un nombre toujours important – et heureusement ! – de jeunes qui effectuent cette activité pendant un temps très limité de leur vie, et la plupart du temps au début de leur vie professionnelle, quelquefois en parallèle avec des études ou une autre activité professionnelle. Peu sont nombreux qui deviennent des professionnels à longueur de carrière. Ceux-là – vous ne pouvez pas l'ignorer – sont en nombre toujours équivalents. Il faut vous renseigner avant de proférer des contre-vérités.

Je vais mettre aux voix. Qui est favorable ? Des avis contraires ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? C'est adopté. Je vous en remercie.

Vote :

POUR : 28

ABSTENTIONS : 7 (Mme L. MASSÉ – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MÉJIAS – M. P. PELLOUX)

Décision :

Le Conseil Municipal MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.

M. le Maire

Le point suivant que nous présente Monsieur Youmbi Ngamo concerne la modification du régime indemnitaire et du pourcentage de l'indemnité spéciale de fonctions des agents de notre police municipale.

DÉLIBÉRATION N° 4 – MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE ET DU POURCENTAGE DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTIONS DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Monsieur Folaem Cédric YOUMBI NGAMO, conseiller municipal.

Présentation :

Considérant la volonté de la commune de revaloriser le régime indemnitaire des agents de police et qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, dans les limites prévues par les textes en vigueur, la nature, les conditions d'attribution et les taux du régime indemnitaire alloués à son personnel, il est demandé au Conseil Municipal de modifier le régime indemnitaire et le pourcentage de l'indemnité spéciale de fonctions des agents de la police municipale.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Pour rappeler les choses très clairement, le RIFSEEP ne s'applique pas à la police municipale. C'est la raison pour laquelle nous ajustons le régime indemnitaire spécifique à la PM. C'est la première chose qu'il faut avoir à l'esprit.

La deuxième chose, c'est que nous faisons évoluer le coefficient IAT dans des termes très importants, puisque nous étions de 2 à 6 %, et nous allons jusqu'au maximum qui est de 8 %, c'est-à-dire que nous nous mettons au même niveau que d'autres collectivités qui pratiquent ce régime et qui l'affectent du coefficient le plus élevé. Je tenais à le dire, parce que nous sommes très attachés à ce que notre police municipale, qui effectue un excellent travail, puisse le faire avec le soutien encore plus affirmé des élus de la commune.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur Rouillier, puis Monsieur Roussaux.

M. Sylvain ROUILLIER

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision. En effet, les rémunérations des différents postes de la police municipale ne sont pas attractives, et les départs de certains policiers, dont l'un d'entre eux parti à Épinay-sous-Sénart, démontrent combien il est nécessaire de proposer, pour les conserver et les motiver, des primes et des indemnités suffisantes.

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous faire un point sur l'état de nos effectifs, à savoir le nombre de postes pourvus, le nombre de postes encore vacants, la répartition par fonction et grade, les difficultés pour recruter sur notre commune ? Je vous remercie.

M. le Maire

Monsieur Roussaux.

M. Daniel ROUSSAUX

Monsieur le Maire, permettez-moi de dire déjà que concernant la police municipale, je suis régulièrement contre. Aujourd'hui, après avoir lu plusieurs enquêtes sur ce qu'il se passe sur PACA, entre Nice, Cannes, Saint-Tropez et autres, je me pose beaucoup de questions. La police municipale est-elle vraiment une police municipale, ou est-elle en voie de privatisation ?

Cela dit, je tiens aussi à vous dire toute ma considération par rapport aux agents de cette police municipale qui ont été blessés avenue de Quincy il y a très peu de temps. Cependant, qu'en est-il aujourd'hui ? Vous venez de recevoir un courrier de l'un de nos colistiers visant la situation dans laquelle se trouve Combs-la-Ville, la situation avenue de la République, rue Sommeville, avenue de Quincy, rue de la Gare, rue de la Therouanne, place Hottinguer, devant le G20 et autres. La police municipale aujourd'hui brille en grande partie par son absence devant cette situation entre 17 heures et 23 heures, voire plus.

J'ai pu voir samedi place de l'An 2000 la police municipale arriver. Je n'avais pas mis mon disque. Je me suis dit « *Daniel, ne bouge pas* ». Ils sont intervenus là où il y avait eu un incident, c'est-à-dire à l'auto-école. Ils sont passés devant un stationnement réservé aux personnes handicapées sans relever la tête ni rien voir. C'est la marque d'une police qui veut bien être armée, mais qui est incapable – je le dis très tranquillement – de faire preuve d'autorité devant les incivilités. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Pour répondre à la question de Monsieur Rouillier, je suis heureux de lui apprendre que nos effectifs sont au complet et que l'ensemble de l'équipe est en situation d'agir du mieux possible.

Pour relayer le propos de notre collègue Daniel Roussaux et sans rentrer dans un débat de fond, je rappelle que la création des polices municipales n'est pas une obligation des collectivités. Certaines d'ailleurs, jusqu'à une période récente, s'étaient interdit d'y recourir, arguant du fait que la sécurité, c'était l'affaire de la police nationale et en aucune manière l'affaire des communes. Certaines communes que j'ai à l'esprit ont dû malheureusement en passer par la création de polices municipales devant la difficulté qu'il y avait à obtenir une présence suffisante des forces de police nationale sur l'ensemble de nos territoires. Quant à la formule de « privatisation », si elle correspond à quelque chose que notre collègue Daniel Roussaux analyse par rapport à certaines communes du sud de la France, dont il a cité les noms, ce n'est bien évidemment absolument pas d'actualité sur notre commune. Nous avons une police municipale formée d'agents titulaires de poste de la fonction publique territoriale. Cette question ne se pose donc pas.

Quant à un certain nombre d'absences à certains endroits, je rappelle que les horaires de notre police municipale que nous nous efforçons d'adapter à certains besoins particuliers, notamment en fin d'après-midi, ne couvrent pas la nuit ni le dimanche. C'est la police nationale qui est tout naturellement en responsabilité durant ces instances. Je dois dire que les relations entre les polices municipales et la police nationale au sein de l'agglomération de Sénart sont bonnes, qu'elles font l'objet d'un travail de suivi partenarial permanent, de conventions et de mise en œuvre de ces conventions avec une analyse et une évaluation de leur portée et de leur efficacité. L'articulation – je peux le vérifier en tant que premier magistrat de la commune – entre la police nationale et notre police municipale est au mieux de ce qu'il est possible compte tenu des effectifs de part et d'autre et des besoins à satisfaire.

Quant à la remarque qui a été faite, sans prendre position et sans remettre en cause ce qui a été dit, je ferai savoir à notre chef de police municipale qu'un élu de la commune a observé dernièrement sur la place de l'An 2000 l'absence de réaction de nos agents présents par rapport à l'occupation manifestement irrégulière d'une place réservée aux personnes handicapées, et je l'inviterai à en tirer toutes les conséquences, parce que je ne peux qu'entendre et prendre au sérieux ce que vous venez de dire.

Monsieur Prilleux, vous avez la parole pour quelques secondes.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous reprendrai, car ce ne sont pas quelques secondes. Vous faites des calculs selon ce qui vous arrange.

M. le Maire

Monsieur Prilleux, vous n'êtes pas ici pour me reprendre ! Je vous ai dit que c'était pour vous exprimer et dans le cadre de la direction des travaux telle que j'entends continuer à la mener.

M. Gilles PRILLEUX

Vous me reprenez sans cesse. Le cadre, ce n'est pas une seconde, c'est la loi. La loi, ce n'est pas une seconde, mais c'est le temps qui m'est imparti. Je vais donc reprendre les choses. En ce qui concerne la police municipale et la situation, je ne pense pas que Monsieur Rouillier nous ait dit que les effectifs étaient au complet, mais il vous a posé des questions, puisque c'était des questions, à savoir : quel est l'état de nos effectifs ? Quels sont le nombre de postes pourvus et le nombre de postes encore vacants ? Quelle est la répartition par fonction et par grade ? Quelles sont les difficultés aujourd'hui pour notre commune à recruter ? J'aimerais quand même qu'il y ait un peu de respect...

M. le Maire

Merci.

M. Gilles PRILLEUX

Non, je n'ai pas fini. Vous n'êtes pas mon chef, et je ne suis pas un de vos subordonnés.

M. le Maire

Moi non plus !

M. Gilles PRILLEUX

Je l'entends, mais je suis un élu, et je vous pose des questions. Nous vous posons des questions, et vous refusez systématiquement d'y répondre, même par écrit lorsque nous vous demandons à de multiples reprises de nous envoyer un certain nombre de documents, notamment le Grand Livre. Vous nous avez envoyé un document qui n'est pas lisible et nous vous avons renvoyé un email à ce sujet en vous demandant le type de format précis pour pouvoir le lire. Je pense qu'il faudrait un peu d'apaisement au sein de ce Conseil et que nous puissions enfin travailler sereinement en vous posant des questions, parce que c'est notre rôle, de même que c'est notre rôle de vous dire quand nous ne sommes pas d'accord avec vous, même si cela ne vous plaît pas.

Je peux comprendre que cela ne vous plaise pas et que vous n'avez pas eu cette habitude, puisque pendant des années, il n'y a pas eu d'opposition réelle, les comptes rendus des Conseils Municipaux de la dernière mandature montrant qu'il n'y avait jamais de question et jamais de remarque. Effectivement, cela change. Nous sommes deux oppositions, deux groupes qui avons des choses à demander et à dire. J'aimerais qu'enfin nous soyons entendus. Je vous remercie.

M. Gilles ALAPETITE (*hors micro*)

Encore faut-il que ce soit intéressant !

M. Gilles PRILLEUX

Monsieur Alapetite, je pense que vous devez un peu de respect à un élu.

M. le Maire

La parole était à Monsieur Prilleux qui a mis un terme à son propos, et qui ne doit pas s'autoriser à la reprendre à sa convenance. Jusqu'à plus ample information, c'est moi qui la donnerai ou c'est moi

qui la retirerais. Je dois dire, puisque vous parlez de sérénité, que jusqu'à une date assez récente, dans la vie de cette commune depuis un quart de siècle, même lorsque les tensions politiques étaient fortes – et il y avait des moments où les tensions politiques pouvaient l'être –, les débats ont toujours été d'une belle qualité, d'une belle sérénité. Les échanges, qui n'ont pas toujours conduit à des accords, mais qui ont, la plupart du temps, confirmé des désaccords, ne dépassaient jamais certaines limites.

Restez à votre place, tout simplement. Avant d'y rester, essayez de mesurer laquelle elle est. Vous êtes conseiller municipal, élu sur une liste qui a comme caractéristique de ne pas avoir fait plus de 29 % des voix. Vous êtes légitime dans votre fonction, mais absolument pas légitime dans la persistance de votre attitude de maître d'école, donnant la leçon à tout le monde, y compris à ses propres troupes, et estimant comme maître d'école qu'il a toute la vérité, toujours toute la vérité et qu'il l'aura toujours vis-à-vis de quiconque. Ce n'est pas à moi que vous donnerez la leçon. J'ai effectué toute une carrière, moi, dans l'Éducation nationale, et je sais ce que c'est que de donner la leçon et d'aider à la donner. Je vous remercie.

Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui est d'avis de l'adopter ? Des avis contraires ? J'ai vu une main se lever... Qui est d'avis de l'adopter ? Des avis contraires ? Très bien. Elle est ainsi adoptée. J'ai bien fait de reposer la question. Il y aurait eu une contestation sur ce que j'ai vu.

Vote :

POUR : 32

CONTRE : 3 (M. D. ROUSSAUX – Mme A. MÉJIAS – M. P. PELLOUX)

Décision :

Le Conseil Municipal MODIFIE le régime indemnitaire et le pourcentage de l'indemnité spéciale de fonctions des agents de la police municipale.

M. le Maire

Le point 5 est au rapport de Jean-Michel Guilbot. C'est la convention tripartite pour l'aménagement de quatre arrêts de bus sur la RD 48 et la RD 50 à Combs-la-Ville.

DÉLIBÉRATION N° 5 – CONVENTION TRIPARTITE POUR L'AMÉNAGEMENT DE QUATRE ARRÊTS DE BUS SUR LA RD 48 ET LA RD 50 A COMBS-LA-VILLE

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durables : Monsieur Jean-Michel GUILBOT, adjoint au Maire en charge de l'environnement, de l'urbanisme et de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Présentation :

Considérant que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud organise la mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) du réseau de transport en commun dont elle a la gestion dans le cadre d'un partenariat avec Île-de-France Mobilités et que dans le cadre de cette opération, et en accord avec le Département de Seine-et-Marne et la commune, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a décidé de procéder à l'aménagement de quatre points d'arrêt sur le territoire de la commune de Combs-la-Ville, le long des routes départementales RD 48 et RD 50, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention tripartite pour l'aménagement de quatre arrêts de bus sur la RD 48 et la RD 50 à Combs-la-Ville.

Avis favorable unanime de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

Merci. J'ai une demande de Madame Massé et une demande de Madame Méjias. Dans l'ordre où les mains se sont levées, la parole est à Madame Massé.

Mme Laure MASSÉ

Je vais être rapide. Si vous voulez bien répondre à ma question. Je peux entendre que vous me disiez « *je ne sais pas* », parce que c'est vrai que l'on vous pose de nombreuses questions à brûle-pourpoint pendant le Conseil Municipal. Cela ne me dérange pas, mais je trouve que ne pas répondre est un manque de respect. C'est tout, merci.

J'aurais aimé en savoir un peu plus sur le nombre d'arrêts de bus à mettre aux normes. Combien reste-t-il d'arrêts à réaliser après ces travaux ? Merci. Si vous ne le savez pas, je peux l'entendre. Je le répète.

M. le Maire

Vous ne l'entendrez pas, parce que je sais. Je suis désolé, vous ne pourrez pas utiliser mon ignorance. Ce sont les quatre derniers. Quant à votre remarque préliminaire, je vous la renvoie avec le souhait, parce que là, je pourrais présenter à l'assemblée tout ce que je vais dire, que vous ne reformuliez pas le lendemain la question que vous aviez formulée la veille et pour laquelle on vous a apporté réponse. Madame Méjias.

Mme Anne MEJIAS

Merci, Monsieur le Maire de me donner la parole. Nous allons voter favorablement cette délibération. Nous sommes plutôt pour les arrêts de bus. Néanmoins, nous voulions simplement vous demander de prendre une précaution lorsque les travaux seront réalisés : que les riverains, et notamment les personnes qui ont des maisons, des garages et des voitures garées dans leur partie privée, soient prévenus suffisamment en amont de ces travaux. En effet, nous avons eu des personnes, dont les véhicules sont restés coincés, et qui ont rencontré quelques problèmes lors de la réalisation de la dernière tranche des travaux. Avec cette réserve de prévenir les riverains, évidemment, nous donnons un avis favorable.

M. le Maire

Merci. Pour ce qui concerne les travaux qui sont évoqués dans cette délibération, j'ai signé cet après-midi les courriers aux riverains, pour aller dans le sens de ce que vous souhaitez et que nous avons bien évidemment toujours fait. Pour évoquer ce sujet, je ne mets pas du tout en cause l'exemple ou les exemples que vous avez mis en avant, mais il arrive que les riverains ne lisent pas les courriers déposés dans leur boîte aux lettres par nos services lorsqu'il s'agit de les informer de travaux, de déviations ou de plans de travaux, etc. J'encourage toutes celles et tous ceux – et vous en êtes – qui s'intéressent à ces sujets à juste titre, à ne pas hésiter à dire à nos concitoyens qu'il se peut qu'il y ait dans leur boîte aux lettres des avis de la commune, avis qu'il serait intéressant de lire avant plutôt que de s'en plaindre après. Ceci dit, cela doit arriver que quelques-uns oublient, dans une pile de documents ou dans leur boîte aux lettres, ceux qui leur sont destinés et qui proviennent de nos services. Je vais mettre aux voix.

Qui est favorable ? Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Vote :

POUR : 35

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE les termes de la convention tripartite pour l'aménagement de quatre arrêts de bus sur la RD 48 et la RD 50 à Combs-la-Ville.

M. le Maire

Nous passons à l'avant-dernier rapport qui concerne notre marché couvert. C'est le rapport de notre délégataire, rapport qui vous est présenté par Laure-Agnès Mollard-Cadix.

DÉLIBÉRATION N° 6 – RAPPORT 2020 DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC EN CHARGE DE LA GESTION DU MARCHÉ COMMUNAL

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durables : Madame Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, adjointe au Maire en charge du développement de l'activité économique et de la dynamique commerciale.

Second rapporteur au titre de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines : Monsieur Gilles ALAPETITE, conseiller municipal délégué au sport de haut niveau et à l'ambition « Combs JO 2024 ».

Présentation :

Considérant que le rapport établi montre une gestion du marché communal, par le délégataire, correcte et conforme aux attentes de la commune, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport 2020 du délégataire de service public en charge de la gestion du marché communal.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

M. le Maire

Merci. Je voudrais ajouter un mot à propos de notre marché couvert. Vous savez quel est notre attachement à ce marché, au point qu'après de très longues années à subir les aléas que nous avons dû combattre pour enfin parvenir à la construction de notre nouveau bâtiment, de notre nouvelle halle du marché couvert, nous ne cessons d'accompagner les 24 abonnés de notre halle pour qu'ils réussissent parfaitement leur mission, qu'ils en soient satisfaits et que la population soit au rendez-vous.

Je voulais vous rappeler qu'à l'occasion de la crise sanitaire, il a été décidé le 17 mars 2020 la fermeture des marchés. Il y avait toute possibilité laissée aux préfets qui le souhaiteraient de donner, dans des conditions drastiques, des dérogations aux maires qui présenteraient une demande extrêmement documentée de maintien de l'ouverture de leur marché. C'est ce que j'ai fait en relation avec le Préfet Thierry Coudert qui, dès le vendredi suivant, accordait à la commune une dérogation à la fermeture, si bien que le marché couvert de Combs-la-Ville – et c'est un des seuls en Île-de-France qui peut s'en prévaloir, puisque nous ne sommes qu'une quinzaine en Île-de-France à pouvoir prévaloir de cette caractéristique – n'a été fermé qu'un jour, le mercredi 18 mars 2020 au matin, et il était ouvert à nouveau dès le samedi 21 mars.

Le préfet d'ailleurs – et il m'en a fait part le lendemain – est venu personnellement sur notre marché le samedi pour vérifier que les conditions qui lui avaient été présentées étaient bien celles qu'il constatait. Il m'a appelé le lendemain pour en féliciter la commune et dire combien il était satisfait d'avoir saisi la petite possibilité que lui donnait l'État d'aller au plus près des souhaits exprimés par

les communes lorsqu'elles se montraient à la hauteur des enjeux, ce qui a été le cas. Je voulais le dire, parce que, alors que nous nous approchons – je l'espère – de la fin de cette crise sanitaire, démonstration était ainsi faite et les commerçants nous en sont vraiment reconnaissants, de même que la population, que nous avons tout fait pour donner à notre marché la possibilité de rester ouvert et d'opérer comme il le souhaitait, à la satisfaction générale.

J'ajoute d'ailleurs que les commerçants que je peux consulter régulièrement et que nous rencontrons par l'intermédiaire de leur président lors de chacune de nos réunions de la commission du Marché expriment un véritable soutien à la politique menée par la commune à leur égard. Eux qui ont des points de comparaison réelle avec d'autres marchés qu'ils effectuent, y compris dans des communes où l'on pourrait penser que les choses sont plus faciles encore que chez nous, ils sont nombreux à nous dire qu'au marché de Combs-la-Ville, les choses se passent très bien, qu'elles se sont même passées encore mieux que l'on ne pouvait le penser et beaucoup moins mal que l'on ne pouvait le craindre, durant toute la crise sanitaire. Je suis très heureux d'entendre ces messages.

Je voulais vous dire cela et saluer bien sûr notre marché, son dynamisme et le fait que j'y constate l'arrivée, comme de nombreux commerçants, d'une partie nouvelle de la population qui n'avait pas l'habitude de se rendre au marché, et qui s'y rend désormais, l'occasion lui ayant été donnée dès le début de la crise sanitaire de le connaître, et encore mieux de l'apprécier. Oui, Monsieur Prilleux.

M. Gilles PRILLEUX

Je vous remercie. Tout d'abord, sur ce rapport, lors des commissions, nous avons eu un certain nombre de remarques et de discussions au sein de la commission. Notre groupe a fait un certain nombre de remarques. La première concerne le fait que les jeunes ont déserté dans notre commune ce lieu de vente, et le vieillissement de la clientèle traditionnelle pose dès aujourd'hui la question de la pérennité de ce marché. Le prix des emplacements a augmenté au-delà du raisonnable. Avec la nouvelle halle, il a augmenté, tous les commerçants nous l'ont dit. Comment alors redynamiser ce marché et lui donner une image plus attractive ? Je pense que c'est quand même la question centrale pour la pérennisation et la survie de ce marché.

Vous dites qu'il y a de nouveaux clients, oui, mais de toute évidence, ils ne sont pas jeunes. Ils viennent, pour la plupart, de Quincy, surtout de Varennes-Jarcy. Les animations commerciales qui y sont faites n'attirent pas de nouveaux clients. Je dirais d'ailleurs qu'elles sont assez ringardes. Je suis client de ce marché depuis 22 ans. Je peux vous dire qu'elles n'ont pas changé depuis 22 ans. Nous considérons que la publicité faite par le délégataire est insuffisante, voire inexistante, et que ces événements ne sont pas suffisamment relayés. L'esplanade n'accueille pas des itinérants qui attireraient les plus jeunes, mais aussi les populations moins favorisées.

Il faut savoir qu'une partie de la clientèle vient notamment de Varennes-Jarcy. D'autres communes font autrement. À Quincy, le nouveau marché accueille maintenant davantage d'itinérants. Nous considérons que ce marché a également un handicap majeur, handicap que le délégataire a également considéré comme étant très important lors de la CCSPL du 1^{er} juillet dernier. En effet, le développement de la zone d'activité commerciale périphérique autour de l'Intermarché, et surtout avec l'implantation d'un magasin de la chaîne Grand Frais, a enlevé beaucoup d'espoir de développement pour ce marché. Or vous aviez dit, Monsieur le Maire, lors de l'implantation de Grand Frais que cela ne porterait pas préjudice au marché. C'est tout le contraire, puisque cela s'est réalisé dans toutes les communes qui ont accueilli ce type de magasin ouvert sept jours sur sept alors que le marché est ouvert deux demi-journées. Comme il est impossible de concurrencer une telle enseigne, nous avons désormais le même problème avec l'enseigne Ange qui risque de concurrencer sévèrement les boulangeries de quartier.

Votre politique de développer la périphérie au détriment des commerçants de la ville et du marché a eu des effets calamiteux. C'est visible dans la ville, les commerces de bouche ont disparu, mais aussi au sein du marché où plusieurs emplacements sont vides aujourd'hui, et cela a tendance à s'accroître. Le handicap qu'est l'enseigne Grand Frais pour notre marché est d'autant plus important que notre marché est situé dans une zone en pente et que les parkings sont en contrebas. Outre les difficultés pour se garer malgré la neutralisation du double sens le samedi, il est difficile pour des personnes d'un âge certain de porter les courses et de descendre l'escalier qui est assez raide. Là encore, Grand Frais est plus accessible pour ceux qui sont véhiculés. La solution proposée par le délégataire consistant à mettre en place un système de portage est une solution effectivement à étudier.

Enfin, les exposants du marché ont pris l'habitude de stationner leur véhicule sur le parking du dojo. Qu'est-il prévu lorsque le nouveau dojo sera construit ? Étant donné que le nouveau projet va très largement empiéter sur une partie du parking actuel, et que, de surcroît, les activités d'arts martiaux vont se multiplier particulièrement le mercredi et le samedi matin.

En conclusion, nous nous abstenons, car nous pensons que des efforts doivent être faits pour redynamiser le marché en attirant une clientèle plus large et plus jeune, donner une nouvelle identité et image de marque à ce marché en ayant de la part du délégataire et de la municipalité une démarche de communication positive et plus moderne, en particulier avec des animations mieux ciblées, faciliter l'accès et le portage des courses, contrôler davantage la circulation par la police municipale, car le sens unique est parfois assez mal respecté, ce qui s'avère dangereux et ce que je constate quasiment chaque samedi. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci. Je ne reviendrai pas sur les 4 minutes 34 de votre propos. Je ferai simplement remarquer qu'il y en a qui connaissent ce marché, y compris dans ce qu'il était jadis depuis plus de 30 ans, ce qui est mon cas. Je peux mesurer, comme tous ceux qui prennent la peine de voir les choses objectivement et positivement, combien les choses ont évolué depuis le marché malcommode recevant la pluie et totalement en pente jusqu'au marché actuel qui, j'en conviens, se situe dans une rue en pente, mais je n'ai pas encore trouvé la possibilité de combler le val de l'Yerres. L'Yerres se trouvera toujours en bas de la vallée, la rue de Varennes sera toujours en pente, mais nous avons veillé malgré tout – et c'était la première fois – à ce que le marché, lui, soit d'aplomb, et que notamment, son esplanade soit accessible.

Les questions de stationnement sont réglées depuis que j'ai pris la décision de mettre la rue de Varennes en sens unique dans le sens de la descente le samedi matin. Je peux vous dire que je n'ai reçu aucune demande particulière concernant le stationnement depuis que nous avons pris cette mesure, alors qu'auparavant, les difficultés de stationnement étaient extrêmement nombreuses, ce que je pouvais vérifier. Ce n'est pas en estimant que le marché peut ouvrir un quart d'heure avant l'heure prévue pour pouvoir y faire tranquillement ses emplettes que cela permet de bien connaître la situation comme moi je la connais en venant aux heures naturelles du marché, vers 10 heures 30, 11 heures, 11 heures 30, voire quelquefois midi.

Le stationnement des commerçants jadis, avant que vous ne puissiez connaître la situation, se faisait justement partout autour du marché, et notamment rue des Marnières et rue de Varennes. Les plus anciens se souviennent de l'état dans lequel se trouvait la circulation, les accès et la sécurité à ce moment-là. C'est votre serviteur qui a pris la disposition consistant à faire accepter par les commerçants d'aller garer leur véhicule en un lieu appartenant à la commune. Soyez rassuré, nous ne manquerons pas d'idée pour trouver les solutions qui permettront, soit la pérennité de cet

emplacement pour les véhicules des marchands forains de notre marché, soit un autre emplacement tout à fait à leur disposition.

Concernant Grand Frais, cela date quand même un peu. Ce n'est pas d'hier. Si vous suivez la chronique de ce qui s'est passé à cette période, vous changerez probablement d'opinion, pour peu que vous ayez envie de le faire. C'est une affirmation gratuite qui bien évidemment est contredite par les faits. C'est exactement le contraire que nous constatons. C'est un renouvellement de population et un rajeunissement de population auxquels nous assistons sur le marché. Bien sûr, nos anciens ont pris l'habitude d'aller au marché. C'était jadis ce qui se faisait beaucoup plus qu'aujourd'hui, mais fort heureusement, il y a un renouvellement de population. D'ailleurs, si vous notez qu'il y a des habitants de Quincy et de Varennes-Jarcy, c'est d'abord parce qu'il y en a toujours eu, mais pas uniquement. Il y en a qui viennent de communes encore plus lointaines.

Je trouve assez paradoxale l'ode que vous faites et qui me rappelle une autre ode au marché de Quincy alors même que vous évoquez le fait qu'il y ait le samedi matin, alors qu'il y a un marché à Quincy, des habitants de Quincy qui viennent au marché de Combs-la-Ville. Tout ceci mériterait probablement une petite analyse. Concernant la publicité insuffisante, bien évidemment, l'herbe est toujours plus verte ailleurs, je n'y reviens pas. Quant au sens unique et aux quelques contrevenants, ce n'est pas à moi que vous allez l'annoncer. Sachez qu'il m'est arrivé à plusieurs reprises d'affronter physiquement des véhicules qui remontaient la rue de Varennes en sens unique. Je ne me souviens pas vous y avoir croisé. Vous y venez probablement un peu trop tôt alors que le marché est à peine ouvert. Je peux même vous rappeler que j'ai envoyé au tribunal correctionnel pour les y faire condamner à de la prison ferme quelques contrevenants. Je n'ai donc aucune leçon quant aux évocations de ces questions à recevoir de votre part aujourd'hui. Sachez-le bien.

La zone est en pente, elle le restera, et je n'ai entendu personne se plaindre. L'escalier existe, mais vous aurez remarqué que certaines personnes l'utilisent et qu'il y a à côté de l'escalier, ce que nous avons prévu, de quoi porter le cadî en parallèle de sa montée de l'escalier. Ceci n'a jamais porté à question. Vous oubliez de dire que j'ai pris la peine de prendre une disposition spécifique concernant les personnes à mobilité réduite qui peuvent se garer sur l'esplanade elle-même justement pour ne pas avoir à subir de difficulté à remonter toute ou partie de la pente de la rue de Varennes. Je ne peux pas cacher mon émotion devant le propos que vous tenez par rapport à nos concitoyens qui pourraient souffrir de difficulté de mobilité alors même que vous dénoncez le vieillissement de la population comme si être vieux était un handicap social majeur. J'espère que vous arriverez à cette époque où vous constaterez que prendre de l'âge et être vieux n'est pas obligatoirement une tare.

Madame Méjias a demandé la parole.

Mme Anne MÉJIAS

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, concernant le marché, nous ne sommes pas d'accord avec les modalités de gestion qui ont été mises en œuvre, c'est-à-dire que la concession faite à l'entreprise Géraud ne nous convient pas. Nous aurions souhaité avoir peut-être plutôt une régie municipale pour la gestion de ce marché de façon à pouvoir l'utiliser beaucoup plus fréquemment, et notamment l'utiliser avec des modalités de mobilité des installations de façon à pouvoir utiliser la halle pour des événements commerciaux réguliers. Ce n'est pas possible, parce que c'est en concession avec l'entreprise Géraud, ce que nous trouvons assez dommageable.

Deuxièmement, l'autre problématique de ce marché – nous sommes un certain nombre à avoir nos habitudes dans ce marché – est qu'il convient à une partie de la population, une partie qui a les moyens d'accéder au niveau de prix pratiqués sur ce marché, et ce n'est pas un des marchés les moins chers de la région. Le résultat des courses est que lorsque l'on appartient aux couches du salariat plus

près du SMIC que des 3 000 ou 4 000 euros qui sont la référence des classes moyennes et supérieures, il y a un problème pour fréquenter ce marché. Cela veut dire que nous avons un marché un peu élitiste et qui scinde la population combs-la-villaise. Tout le monde ne peut pas faire ses courses au marché. Nous considérons que c'est un problème auquel nous devrions nous attaquer. Il devrait être possible, par exemple à Combs-la-Ville de pouvoir envisager un marché plus populaire, avec une offre de commerçants correspondant à d'autres bourses, ce qui n'est pas le cas et nous le regrettons. Voilà pourquoi notamment nous voterons contre le rapport de l'entreprise Géraud, parce que nous ne sommes pas d'accord avec les orientations de gestion de ce marché. Merci.

M. le Maire

Merci. Je ferais simplement remarquer à Madame Méjias que la délégation de service public avec la société des fils de Madame Géraud date d'au moins 40 ans, qu'elle avait été une orientation prise par une municipalité, dont je crois avoir lu récemment qu'un hommage vibrant avait été rendu à un de ses élus il y a quelque temps, au moment de sa regrettable disparition. Nous n'avons fait que poursuivre ce que font la plupart des communes qui se trouvent à disposer d'un local comme le nôtre, et nous n'avons pas, nous, trouvé à redire à ce que nos prédécesseurs avaient fait, et avaient plutôt bien fait. Je découvre aujourd'hui, puisque c'est nous désormais qui le faisons, que ce n'est pas bien du tout. Chacun y trouvera sa cohérence et sa logique. Je n'en dis pas plus. Cela me permet de combler une lacune dont je vous prie de bien vouloir m'excuser.

Je n'ai pas évoqué tout à l'heure la question qui avait été pourtant posée concernant les emplacements vides. Que l'on soit rassuré, ces emplacements se remplissent les uns après les autres. D'ailleurs, un des intérêts d'avoir un professionnel comme notre délégataire pour gérer notre marché est la possibilité qu'a ce professionnel, et qu'aucune commune ne peut avoir toute seule, consistant à recruter sur d'autres marchés où ils sont présents à d'autres jours, des professionnels qui pourraient venir justement s'installer sur notre marché couvert. Je veux en particulier évoquer le cas du second boucher que nous attendons, et dont notre délégataire nous disait récemment qu'il pensait très sérieusement l'avoir trouvé, puisqu'il avait deux candidats potentiels. Aucune commune, même la plus désireuse de trouver des solutions, ne peut trouver des solutions aussi facilement qu'un professionnel qui agit sur un certain nombre de communes ne peut le faire.

La concession ne convient pas aujourd'hui alors qu'elle convenait hier. Il y aura de moins en moins d'emplacements vides, puisqu'ils vont être comblés. Notre marché est un marché que vous avez qualifié d'élitiste, mais c'est un marché qui tout simplement fonctionne bien et donne entièrement satisfaction à ses commerçants et à ses chalands.

Je vais mettre aux voix. Qui est favorable. Des avis contraires ? Il y en a trois. Des abstentions ? Il y en a quatre. C'est adopté. Je vous en remercie.

Vote :

POUR : 28

CONTRE : 3 (M. D. ROUSSAUX – Mme A. MÉJIAS – M. P. PELLOUX)

ABSTENTIONS : 4 (Mme L. MASSÉ – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER)

Décision :

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport 2020 du délégataire de service public en charge de la gestion du marché communal.

M. le Maire

Le dernier point au rapport de Madame Georget concerne la modification des règlements de fonctionnement des crèches.

DÉLIBÉRATION N° 7 – MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES

Rapporteur principal au titre de la commission Prévention, Épanouissement éducatif, Social et Citoyen : Madame Maryline GEORGET, adjointe au Maire en charge de la petite enfance et du développement des Maisons d'Assistantes Maternelles.

Présentation :

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des ajustements aux règlements de fonctionnement des crèches collectives, de la crèche familiale et de la halte-jeux portant notamment sur les conditions d'applications du tarif plancher et sur l'accueil de tous les enfants fréquentant la crèche familiale lors des activités collectives, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification des règlements de fonctionnement des crèches.

Avis favorable unanime de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire

La rumeur me disant que cet avis favorable a été acquis à l'unanimité.

Mme Marilyne GEORGET

C'est tout à fait exact.

M. le Maire

Je ne vois pas d'intervention. Je mets aux voix. Monsieur Rouillier, vous avez la parole.

M. Sylvain ROUILLIER

Merci, Monsieur le Maire. Je vais être bref. C'est la dernière délibération. Tout le monde a envie de rentrer à la maison. Cette délibération sur les règlements intérieurs des différentes structures accueillant les moins de 3 ans est intéressante et nous a amenés à nous interroger sur la situation de notre commune vis-à-vis de la petite enfance et des places disponibles en crèche. En effet, la crèche collective Les Farfadets ne peut accueillir que 40 enfants, et la crèche familiale Ribambelle, 57 enfants, soit moins de 100 enfants avant leur rentrée en maternelle. Pour une ville de plus de 22 000 habitants, ce nombre de places semble très limité et cette situation oblige donc les parents à se tourner soit vers des assistantes maternelles agréées, soit vers d'autres modes de garde.

Selon l'INSEE, les jeunes de moins de 14 ans seraient environ 4 600 dans notre commune. Les 100 places pour les enfants de moins de 3 ans sont donc en deçà de la moyenne nationale. Notre ville semble donc sous-équipée alors même qu'en France, l'ensemble des crèches collectives, familiales parentales, ou les micro-crèches accueillent désormais 19,5 % des petits de moins de 3 ans. La progression selon les chiffres de la dernière étude de l'Observatoire national de la petite enfance est d'un point en 2020. Quelle est la part des jeunes de moins de 3 ans dans nos crèches par rapport à l'ensemble des enfants gardés par des assistantes maternelles ? C'est une question que nous nous posons.

Une autre question a été soulevée par le règlement intérieur de la crèche collective Les Farfadets. En effet, nous n'avons pas trouvé que des frais de dossier étaient demandés aux parents. Or nous avons eu des remarques à ce sujet, et nous nous étonnons que cela ne soit pas indiqué dans le règlement intérieur. Pourquoi faire payer des frais de dossier alors que cette inscription relève du personnel communal ? Je vous remercie.

M. le Maire

Sur la seule vraie question, la dernière, cela n'a pas à être mentionné dans un règlement intérieur. Les frais de dossier existent partout, pour tout. Il est tout à fait naturel, en plus dans des proportions très limitées, que cela existe. En revanche, pour reprendre ce que vous avez évoqué au début de votre propos, il est partiel, donc partiel. Vous n'avez pas évoqué la crèche familiale, dont justement il est question dans ce projet de délibération. Vous n'avez pas évoqué la halte-jeux qui est un des éléments complémentaires de notre dispositif de prise en charge de la petite enfance. Vous n'avez pas non plus évoqué – nous sommes une des rares communes à avoir fait la démarche en ce sens – notre très petite section d'école maternelle qui accueille 22 enfants à l'école Les Quincarnelles dès l'âge de 2 ans, et qui fait partie également de tous les éléments accréditant l'idée que la commune est très soucieuse d'accueillir le plus grand nombre d'enfants dans nos structures de petite enfance et de le faire de manière diversifiée pour répondre le mieux possible à toutes les demandes.

J'ajoute bien sûr le réseau d'assistantes maternelles que nous avons créé alors que ce n'est pas une compétence de la commune et que nous n'en avons pas l'obligation. Vous avez également omis de le citer, c'est pourquoi je me permets de relever cette omission et de combler cette lacune dans la présentation que vous en avez faite. Il faut ajouter également la délibération que nous avons prise il y a quelques années et qui a déjà porté ses fruits, pour une structure visant à favoriser en encourageant par un soutien à l'investissement sur trois ans, la création des maisons d'assistantes maternelles, autre possibilité offerte pour les parents de la commune. On peut toujours estimer que ce n'est pas assez. Je ferai remarquer que nous avons quand même créé une vingtaine de places supplémentaires à l'occasion de la création de la toute dernière de nos crèches collectives, la crèche Ribambelle. Ceci est mieux que de n'avoir rien fait.

Je ne ferai pas outrage à quelques communes voisines en citant leur nom, mais j'ai à l'esprit une commune très proche de la nôtre, située pas très loin au sud, qui, il y a encore quelques années, n'avait aucune structure municipale d'accueil de la petite enfance, et qui pourtant s'efforçait de trouver des solutions par d'autres moyens. Nous n'avons jamais montré du doigt d'autres en disant que nous étions les meilleurs. Je pense que chacun fait du mieux qu'il peut avec les moyens à sa disposition. Nous avons la conviction de plutôt ne pas mal le faire sur la commune. D'ailleurs, j'en veux pour témoignage les récentes réunions auxquelles je n'ai pas participé, mais dont j'ai un peu de loin vu le fonctionnement ici, en mairie, regroupant nos personnels, notre élu et les familles concernées, et qui montraient bien que la mayonnaise est bien prise entre notre dispositif, le management qui en est fait et les familles qui en bénéficient.

Vous n'ignorez certainement pas que la charge par berceau de la création d'un équipement et ensuite de sa gestion est considérable et que nous avons fait le grand effort de construire une deuxième crèche collective là où d'autres communes se désintéressaient du sujet pour mieux laisser la porte ouverte à des structures, pour le coup, privées comme il en existe, qui bénéficient également d'un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales et qui se développent de plus en plus, mais pas pour l'instant sur notre commune. Si ceci devait être le cas, ce qu'il ne faut jamais exclure, nous étudierions ces demandes dans le meilleur des intérêts de nos concitoyens.

Cette fois-ci, je vais mettre au vote. Qui est favorable ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Je n'ai pas saisi tous les avis. Vous ne prenez pas part au vote. Votre technique consistant à lever la main au dernier moment, c'est fini, je vous l'ai dit. C'est terminé !

Vote :

POUR : 28

NPPV : 4 (Mme L. MASSÉ – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER)

ABSTENTIONS : 3 (M. D. ROUSSAUX – Mme A. MÉJIAS – M. P. PELLOUX)

Décision :

Le Conseil Municipal APPROUVE la modification des règlements de fonctionnement des crèches.

QUESTIONS ORALES

M. le Maire

Nous avons achevé l'examen des sept points inscrits à notre ordre du jour. Je vais maintenant donner la parole au groupe « Agissons pour Combs » qui a présenté deux questions auxquelles je m'efforcerai de répondre le plus précisément possible. Par qui est portée la question numéro 1 ? Madame Massé, vous avez la parole.

Mme Laure MASSÉ

J'étais pour la délibération précédente, mais ce n'est pas grave. Tant pis.

Concernant le nombre de places du centre de loisirs pour cet été, nous avons été alertés par un certain nombre de parents qui nous ont informés qu'il n'y avait plus de place et que la capacité maximum était atteinte. Lors de précédents Conseils Municipaux, vous nous aviez assuré que le nombre de places était largement suffisant dans notre commune. Pouvez-vous nous préciser combien il y a de places en maternelle et combien en élémentaire pour cet été ? Combien de familles n'ont pas été retenues ? Quel dispositif a-t-il été envisagé pour transporter les enfants dont les parents ne sont pas véhiculés ? Merci.

M. le Maire

Pour répondre précisément, nous avons, pour les enfants de maternelle, 96 places ouvertes durant l'été. Nous constatons une moyenne de 82 enfants en juillet et de 58 enfants en août, c'est-à-dire qu'en juillet, nous sommes en moyenne à -14 par rapport à notre nombre de places, et en août, nous sommes à -38. En élémentaire, nous avons 192 places, avec une présence moyenne en juillet de 96 enfants, c'est-à-dire 50 %, et en août, de 40 enfants, soit plus de deux fois moins de 50 %. Nous avons 3 centres ouverts (Beausoleil, Le Chêne et Le Soleil). Pour les inscriptions du mois de juillet, nous avons 14 familles en cours de validation sur quelques jours seulement, plus précisément les 8, 9 et 13 juillet, pour lesquels la capacité d'accueil de nos centres était atteinte. À ce jour, nous avons pu donner satisfaction à 8 de ces 14 familles. Il reste 6 familles en attente pour l'inscription quelquefois pour une journée entre le 8 et le 13 juillet. Ces familles seront, comme tous les ans, sollicitées au fur et à mesure des désistements qui, l'expérience le prouve, ne manqueront pas de survenir d'ici là.

Pour information, nous avons clos les inscriptions le 27 juin, un délai de 15 jours supplémentaires ayant été cette année mis en place suite à la situation sanitaire pour permettre aux familles d'aller le plus loin possible vers la propre situation dans leur environnement professionnel à laquelle elles devaient s'adapter à cette période. La commune n'a jamais mis et n'envisage pas de mettre en place aucun dispositif pour transporter les enfants, dont les parents sont non véhiculés. Les familles sont d'ailleurs informées lors de l'inscription que dans le cas où l'accueil de loisirs du secteur serait fermé

ou complet, l'enfant est susceptible d'être inscrit sur un autre accueil de loisirs, ce que nous faisons régulièrement et ce qui donne totalement satisfaction aux familles concernées.

Nous passons à la deuxième question. Monsieur Prilleux.

M. Gilles PRILLEUX

Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, notre groupe est totalement opposé à la cession du centre de loisirs élémentaire Le Chêne, centre qui a vu tant de nos jeunes combs-la-villais depuis des décennies. Ce centre est un équipement public nécessaire et irremplaçable pour accueillir une centaine d'enfants. Nous avons appris que le dossier de construction sur l'actuel centre de loisirs Le Chêne était en cours d'instruction. Cela veut-il dire que la cession du centre Le Chêne a été actée ? Quel est le prix de vente qui a été déterminé par les Domaines ? Nous en avons parlé lors d'un précédent Conseil Municipal et vous n'aviez pas la réponse, puisqu'à ce moment-là, les Domaines ne vous avaient pas communiqué la somme. Quel est le devenir du chêne mémorable du centre et de l'alignement de tilleuls ? Pouvez-vous nous garantir qu'ils ne seront pas abattus ? Merci.

M. le Maire

Oui, le contact avec l'association IpSIS et ses prestataires en vue de la création d'une maison de retraite pour travailleurs handicapés se poursuit. La commune est totalement déterminée à aider à la réalisation de cet équipement qui sera le premier en France pour accueillir des personnes qui ont traversé leur vie active sous statut de travailleur handicapé et qui, au moment de leur retraite, se retrouvent très souvent dans une situation extrêmement périlleuse, la retraite d'un travailleur handicapé étant malheureusement bien inférieure en moyenne à la retraite d'un travailleur non handicapé.

Le projet est en train d'avancer du côté d'IpSIS et en particulier dans sa relation avec la Caisse des Dépôts et Consignations qui a retenu ce projet parmi ceux relevant d'un soutien très affirmé de la CDC dans le cadre du plan de relance. Nous attendons, bien sûr, que l'association IpSIS nous fasse valoir officiellement son souhait d'acquérir le terrain pour procéder à toutes les démarches, à commencer bien sûr par celles qui se dérouleront ici, dans cette instance, en vue de cette cession. Nous avons demandé et obtenu l'avis des Domaines très récemment. Je suis tout à fait en situation de vous le donner. Le service des Domaines estime que la valeur du site représentera 1 193 000 euros au cas où le bâtiment ne serait pas conservé, et 1,5 million d'euros au cas où il le serait. C'est bien dans cet ordre qu'il faut apprécier les choses.

Quant à l'arbre, nous n'avons pas attendu que vous formuliez des observations à son propos. Juste à côté, il y a un liquidambar qui existait sur le site de la villa Notre-Dame avant qu'une opération immobilière s'y développe il y a quelques années. À ma demande, ce liquidambar a été sauvé et il est tout à fait à sa place. Bien sûr, ce chêne qui est un des atouts de ce site fait partie des éléments, dont dès le début, nous avons estimé incontournable qu'il soit maintenu ; donc, il le sera.

Je vous remercie. Je vous souhaite à toutes et à tous un bon été.

La séance est levée à 21 heures 15.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu lundi 27 septembre 2021 à 19 heures 30.



Combs la Ville

Le 25 juin 2021

**Liste des décisions prises par le Maire
dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
(art. L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales)**

Décision 2021/120-C

Demande d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 (DSIL 2021) pour les travaux d'aménagement d'une micro folie au musée municipal des anciens combattants et du citoyen

Décision 2021/121-C

Signature d'une convention de formation avec l'institut de formation, d'animation et de conseil (IFAC) pour un agent du service enfance

Décision 2021/122-C

Signature d'une convention pour des missions de contrôles techniques portant sur les travaux de construction d'un accueil périscolaire Le Chêne avec la société ANDICT

Décision 2021/123-C

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux à titre payant avec la Compagnie des Châteaux de Sable pour la restitution de ses ateliers le 28 juin 2021

Décision 2021/124-C

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux à titre payant avec l'association Astragale et Cie pour la restitution de ses ateliers du 25 au 27 juin 2021

Décision 2021/125-C

Signature de contrats pour le renouvellement de location de batteries, pour les véhicules électriques appartenant à la commune, avec la société DIAC LOCATION

Décision 2021/126-C

Modification de la décision de création n°2018/11-C de la régie de recettes pour le centre d'activités sociales Trait d'Union

Décision 2021/127-C

Demande d'attribution d'une subvention de la Région Ile de France pour les travaux de réhabilitation et d'extension du gymnase Beausoleil destinés à l'aménagement d'un Dojo